

## Règlement des cours Na & Co Saison 2024-2025

1. L'élève arrive à l'heure et vérifie qu'il n'a rien oublié en partant.
2. Pour une bonne évolution de chacun les cours de danse doivent être suivis de façon régulière.
3. La tenue sera décontractée avec des chaussures d'intérieur propres et adaptées (pas de jeans, tongs, sandales ou bottes). Les cheveux longs seront attachés et les bijoux ne seront pas portés.
4. L'école Na&Co décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel tels que appareils électroniques, bijoux, ...
5. L'élève apportera une bouteille d'eau uniquement. (pas de boisson sucrée et de collations)
6. Le respect physique et verbal du personnel de l'école ainsi que des lieux occupés est de rigueur. Tout acte délibéré de malveillance, de vandalisme sur les lieux de cours, de violence ou de menace de l'élève ou de son accompagnant/parent envers le personnel de l'école sera sanctionné par un renvoi immédiat et irrévocable sans préjudice des poursuites éventuelles.
7. Les accompagnants des danseurs resteront à l'extérieur de la salle de danse durant le cours jusqu'à ce qu'ils soient invités à entrer ou à reprendre les enfants. Les danseurs restent sous la responsabilité de l'accompagnant/parent jusqu'à l'arrivée du professeur et l'entrée dans la salle de cours. (Les élèves en dessous de 12 ans ne pourront sortir seuls)
8. La direction et les professeurs se réservent le droit d'orienter ou de rediriger l'élève vers le cours correspondant à sa catégorie d'âge/niveau plus adapté.
9. Il est susceptible qu'un cours comptant peu de participants soit annulé. Il peut arriver qu'un cours soit suspendu indépendamment de notre volonté ; il sera éventuellement récupéré ultérieurement.
10. Toute participation à un cours devra d'abord passer par une inscription. Chaque élève bénéficie d'un cours d'essai afin de savoir si le cours correspond. Dès sa participation au cours, une place lui est réservée. S'il ne souhaite plus participer par la suite, il devra se désinscrire par écrit via la page facebook de l'école de danse ou whatsapp sans quoi des frais lui seront comptés. L'inscription est valable pour l'entièreté de la saison (quel que soit l'abonnement). Si l'élève souhaite continuer les cours, il devra :
  - Rendre sa fiche d'inscription et le règlement signée par le danseur majeur ou parent responsable pour le second cours
  - Régler la 1e cotisation périodique/annuelle
11. Le paiement de la cotisation s'effectue par virement bancaire sur le compte BE77 0688 9949 2242 de Na & Compagnie ASBL avec la communication « nom et prénom de l'enfant + ville, jour et heure du cours de danse » dès le second cours ou après réception de la facture avec la communication structurée. Les paiements par étalement devront être effectués avant la reprise des cours en janvier pour l'abonnement semi-annuel et avant le 1<sup>e</sup> décembre 2024 et le 1<sup>e</sup> mars 2025 pour les paiements périodiques. Les tarifs sont disponibles sur notre site internet. Ceux-ci sont valables pour un cours d'1h par semaine et seront modifiés si le cours est supérieur à 1h. En cas de désinscription, l'information devra nous parvenir par écrit avant les dates mentionnées ci-dessus sans quoi les périodes suivantes devront être versées.
12. Tous les abonnements sont valables pour la saison complète de mi-septembre à mi-juin. La cotisation périodique reprend 9 cours consécutifs pour un maximum de 27 cours sur la saison.
13. En cas d'arrivée de l'élève en cours de saison, seul l'abonnement périodique sera pris en compte.
14. Le cas de non-paiement de la cotisation dans les délais prévus ou de l'absence de remise de la fiche d'inscription signée (point 10 ci-avant) verra le refus d'accès de l'élève aux cours. Des frais de rappel de 10€ seront appliqués à partir du second rappel de paiement.
15. Aucun remboursement ne sera envisagé en cas d'absentéisme ou d'abandon. Une demande peut être introduire auprès de la direction et restera à l'appréciation de la direction.
16. En signant la fiche d'inscription, le danseur ou son parent atteste que lui-même/son enfant est apte médicalement à pratiquer la danse.
17. Chaque danseur/parent s'assure d'être présent sur l'application choisie pour communiquer afin de ne rater aucune information. Nous répétons également ces informations sur Facebook et notre site internet. Consultez régulièrement ces informations.
18. Le calendrier des cours est régulièrement mis à jour sur notre site internet [www.naetco.com](http://www.naetco.com) et peut être consulté à tout moment.
19. Aucune photo ou vidéo (cours ou gala) ne pourra être diffusée sans l'accord écrit de la direction. Les photos et vidéos ne pourront être retouchées ou modifiées.
20. Ce règlement est téléchargeable sur notre site.

**Nous restons à votre disposition pour tout renseignement**

**Nous vous souhaitons une très belle saison de danse chez Na & Compagnie !**

Signature :